

MEMORIAL

DU

RAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.



Memorial

DES

Großherzogthums Luxemburg.

MERCREDI, 11 mars 1885.

Nr. 15.

Mittwoch, 11. März 1885.

du 18 février 1885, portant règlement des comptes généraux de l'Etat pour l'exercice 1882.

Nous GUILLAUME III, par la grâce de Dieu, roi des Pays-Bas, Prince-d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc. ;

Vu l'art. 104 de la Constitution et l'art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'Etat ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'Etat pendant l'exercice 1882, et le compte général des recettes et des dépenses effectuées pendant le même exercice sur les fonds spéciaux, comptes établis par la Direction générale des finances, le 25 juillet 1884 ;

Vu les observations de la Chambre des députés ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 17 février courant, et celle du Conseil d'Etat du 7 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à un second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'Etat pendant l'exercice 1882, annexé à la présente loi, est arrêté :

Gesetz vom 18. Februar 1885, wodurch die allgemeinen Jahresrechnungen des Staates von 1882 abgeschlossen werden.

Wir Wilhelm III, von Gottes Gnaden, König der Niederlande, Prinz von Oranien-Nassau, Großherzog von Luxemburg, etc., etc., etc. ;

Nach Einsicht des Art. 104 der Verfassung und des Art. 37 des Gesetzes über das Rechnungswesen des Staates ;

Nach Einsicht der allgemeinen Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Staatsfonds vom Jahre 1882, und der allgemeinen Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Specialfonds vom nämlichen Jahre, beide Rechnungen von der General-Direction der Finanzen am 25. Juli 1884 aufgestellt ;

Nach Einsicht der Bemerkungen der Rechnungskammer ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordnetenkammer vom 3. Februar d. J., und derjenigen des Staatsrathes vom 7. desl. Mts., gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht stattfinden wird ;

Haben verordnet und verordnen :

Art. 1. Die allgemeine Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Staates während des Dienstjahres 1882, welche gegenwärtigem Gesetze beifolgt, ist abgeschlossen :

I. En recette effective, y compris fr. 912,541 80, formant l'excédant de recettes de l'année 1881, à . . frs. 7,404,944 69½

En dépense effective, fr. 5,753,540 43½

Soit un excédant effectif de recette de frs. 1,651,404 26

II. En dépense pour ordre, y compris l'excédant de dépense pour ordre de frs. 1,259,352 52 de l'exercice 1881. . . frs. 5,087,239 52½

En recette pour ordre. frs. 4,165,238 45

Soit un excédant de dépense pour ordre de frs. 922,001 07½

Art. 2. L'excédant des recettes, à la fin de l'exercice 1882, des fonds spéciaux en dépôt à la caisse de l'État suivant compte annexé à la présente loi, est arrêté comme suit :

Centimes additionnels pour chemins vicinaux. . . . frs. 767 86
Impositions communales frs. 1,070 07
Cautionnements de toute nature frs. 1,197,514 98
Titres au porteur de fonds publics appartenant à la Caisse d'épargne frs. 2,593,525 »

Fonds appartenant à l'administration des bourses d'études à l'Athénée frs. 197,800 »
Consignations, dépôts et amendes. frs. 759,821 55
Biens séquestrés . . . frs. 653 63
Successions en déshérence non encore acquises à l'État fr. 13,631 20

Postes. — Fonds déposés pour mandats frs. 67,436 78

I. Für die wirklichen Einnahmen, mit Einschluß von Fr. 912,541 80, welche den Einnahme-Ueberschuß des Rechnungsjahres 1881 bilden, auf . Fr. 7,404,944 69½

Für die wirklichen Ausgaben auf Fr. 5,753,540 43½

Demnach ein wirklicher Einnahme-Ueberschuß von . . Fr. 1,651,404 26

II. Für die Ausgaben für Rechnungsordnung mit Einschluß des Ausgabe-Ueberschusses von Fr. 1,259,352 52 des Rechnungsjahres 1881 auf Fr. 5,087,239 52½

Für die Einnahmen für Rechnungsordnung auf Fr. 4,165,238 45

Demnach Ausgaben-Ueberschuß für Rechnungsordnung . . Fr. 922,001 07½

Art. 2. Der Einnahme-Ueberschuß der in der Staatskasse hinterlegten Specialfonds, Ende 1882, ist gemäß der gegenwärtigen Gesetze angefügten Rechnung festgesetzt, wie folgt :

Zusatzsteuer für Gemeinde-Wege Fr. 767 86
Gemeinde-Auflagen . . . Fr. 1,070 07
Cautionen jeder Art. . . Fr. 1,197,514 98

Der Spartasse gehörige Inhaber-Urkunden von Staatsfonds oder industriellen Werthpapieren Fr. 2,593,525 »

Der Verwaltung der Studienbörsen am Athenäum gehörige Fonds Fr. 197,800 »

Consignationen, Hinterlegungen und consignirte Bußen Fr. 759,821 55
Sequestrirte Güter . . . Fr. 653 63

Erblose Nachlassenschaften, dem Staate noch nicht anheimgefallen Fr. 13,631 20

Posten. — Postanweisungsfonds Fr. 67,436 78

Titres de fonds publics de l'ancien fonds de secours de douane frs. 4,000 »
 Dette publique. — Titres prescrits. frs. 869 50
 Prisons. — Masse des détenus frs. 3,364 22
 Total frs. 4,840,454 79

L'excédant de dépense, à la fin de l'exercice 1882, du fonds des dépenses communales est arrêté à fr. 1,023 46 et celui du fonds des timbres adhésifs vendus à fr. 172 63
 Total frs. 1,196 09

Soit excédant des recettes sur les fonds spéciaux de l'État de frs. 4,839,258 70

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Haye, le 18 février 1885.

GUILLAUME.

Pr le Directeur général des finances :
 Le Directeur général de la justice,
 P. EYSCHEN.

Urkunden des Staatsfonds des vormaligen Unterstützungsfonds der Zollverwaltung Fr. 4,000 „
 Staatsschuld. — Verjährte Titel. Fr. 869 50
 Gefängnisse. — Gefangenen-Masse Fr. 3,364 22
 Total Fr. 4,840,454 79

Der Ausgaben-Überschuß, Ende 1882, für den Gemeinde-Ausgabefonds, ist festgesetzt auf Fr. 1,023 46 und derjenige für verkaufte statistische Stempelmarken auf Fr. 172 63
 Total Fr. 1,196 09

Mithin Einnahme-Überschuß für Spezial-Staats-Fonds von Fr. 4,839,258 70

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz ins „*Memorial*“ eingerückt werde, um von allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Im Haag den 18. Februar 1885.

Wilhelm.

Für den General-Director der Finanzen :
 Der General-Director der Justiz,
 B. Eyschen.

(ANNEXES.)

Compte général des recettes et dépenses de l'État pour 1882.

ARTICLES.	LIBELLÉ.	PRÉVISIONS pour 1882.	RECETTES effectuées.
I. Recettes.			
1	1. Excédant présumé des recettes de l'exercice 1881	600,000	»
II. — Contributions directes et accises.			
2	Contribution foncière	930,000	938,066 45

ARTICLES.	LIBELLÉ.	PRÉVISIONS pour 1882.	RECETTES effectuées.
3	Contribution mobilière et patentes	440,000	468,552 99
4	Contribution personnelle	80,000	15,697 »
5	Impôt sur les mines et minières	50,000	82,966 »
6	Impôt sur les chevaux	42,000	50,762 »
6bis	Redevances sur les mines	»	42,412 »
7	Impôt sur les cabarets	60,000	254 81
8	Eau-de-vie indigène ou importée de la Prusse, etc.	150,000	60,085 »
9	Bière	80,000	176,373 78½
10	Recouvrement de frais de poursuite.	2,400	96,596 »
11	Timbre de quittances d'accises	2,000	1,632 29
12	Remboursement par les communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secrétariats.	2,000	2,054 50
13	Extraits du cadastre.	1,500	1,219 50
14	Recettes diverses.	1,000	1,808 83
	III. Douanes.		
15	Part du Grand-Duché dans les revenus du Zollverein :		
	a) Droits d'entrée et de sortie	1,100,000	
	b) Sucre de betteraves	240,000	
	c) Sel	225,000	
	d) Tabac indigène	52,000	
	e) Droit de statistique	1,700	
	Part du Grand-Duché dans les droits d'Uebergangsabgabe sur la bière et l'eau-de-vie	9,300	1,628,000
			1,693,864 40
	IV. Enregistrement et Domaines.		
16	Enregistrement	600,000	718,659 53
17	Grefte.	19,000	24,200 37
18	Hypothèques	65,000	68,513 66
19	Successions	100,000	142,711 14
20	Centimes additionnels	253,000	286,147 21
21	Timbre	195,000	207,701 21
22	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc.	10,000	11,854 38

ARTICLES.	LIBELLÉ.	PRÉVISIONS pour 1882.	RECETTES effectuées.
25	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitutions, droits fraudés, confiscations en numéraire.	75,000	89,214 21
24	Recouvrement de frais de justice.	25,000	22,627 51
25	Recouvrement de frais de poursuite et d'instance	1,500	5,685 85
26	Fermage de la pêche et des passages d'eau	4,000	6,202 25
27	Frais de garde de bois communaux	17,000	15,724 57
28	Ventes immobilières	75,000	51,525 96
29	Ventes mobilières.	10,000	50,259 85
50	Rentes des concessions minières.	148,000	175,590 65
31	Locations	10,000	9,478 52
32	Frais de vente d'immeubles	7,500	4,485 22
33	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'État autres que les ventes immobilières	5,000	5,572 82
34	Recettes diverses	5,000	118,010 92
34bis	Remboursements par d'anciens élèves boursiers	»	666 25
V. Postes.			
35	Taxes des lettres et autres recettes	400,000	412,415 81
VI. Télégraphes.			
56	Taxes des dépêches et autres recettes	48,000	42,498 88
VII. Prisons, dépôt de mendicité et hospice central.			
37	Produit du travail des détenus	110,000	64,905 27
58	Produit de la cantine et recettes diverses	1,000	2,112 28
59	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, y compris les arriérés	120,000	107,221 58 24,284 42
VIII. Recettes diverses.			
40	Retenues sur les traitements et autres recettes pour subvenir en partie au paiement des pensions	112,000	108,561 78
41	Contingent des villes de Luxembourg, Diekirch et Echternach dans les dépenses des collèges	56,000	51,986 18
42	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention de grades	4,000	8,550 »

ARTICLES.	LIBELLÉ.	PRÉVISIONS pour 1882.	RECETTES effectuées.
43	Banque Internationale — traitement du commissaire du Gouvernement	6,000	4,000 »
44	Crédit foncier — traitement du commissaire du Gouvernement	2,000	2,000 »
45	Versements par les Sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance.	25,175	20,695 24
45bis	Remboursement des frais de pension et minerval des élèves de l'école des sourds-muets	»	1,924 85
46	Remboursement des dépenses de la Caisse d'épargne	19,000	17,305 50
47	Excédant de recettes de comptes extraordinaires.	5,000	4,259 15½
48	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature.	6,000	5,415 29
49	Intérêts de fonds en dépôt :		
	a) Fonds de l'État »		
	b) Fonds de consignations 4,800	4,800	9,226 50
	Total des recettes	6,566,875	6,492,402 81½
	IX. Recettes pour ordre.		
50	Excédant des recettes de la douane grand-ducale, ou recou- vrement d'avances lui faites 150,000		328,247 85
51	Recette faite en 1881 sur l'emprunt Bleichröder 2,500,000	5,800,000	5,710,646 66
	Solde de l'emprunt de 1882 »		
52	Avances reçues par la Caisse de l'État ou retrait de fonds en dépôt 1,000,000		
55	Postes. — Recettes à rembourser aux offices étrangers 150,000		126,345 94
	Total général	10,366,875	10,657,641 26½
	Versé en plus par le bureau des contributions à Hosingen		» 06
	Versé en plus par le bureau des contributions à Echternach		» 01
	TOTAL GÉNÉRAL		10,657,641 33½

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1882.	CRÉDIT après transcription.	DÉPENSES justifiées.
	II. Dépenses.			
1	I. Liste civile.	200,000	200,000 »	200,000 »
	II. Gouvernement.			
2	Traitements du ministre d'État, des directeurs généraux, des conseillers et du secrétaire général du Gouvernement	51,720	50,857 77	50,855 78
3	Traitements du personnel des bureaux, des huissiers de salle et du concierge de l'hôtel du Gouvernement.	60,000	60,000 »	59,999 11
4	Frais de route et de séjour	2,250	574 68½	574 68½
5	Frais de bureau (bibliothèque et impressions comprises)	12,000	10,756 26	10,756 26
6	Frais de chauffage et d'éclairage pour différentes administrations. Fêtes publiques et illuminations	10,500	14,340 »	14,551 58
7	Dépenses pour décorations	5,000	2,599 99	2,599 79
8	Frais d'adjudication	5,000	5,818 32½	5,797 05
8bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs.	250	250 »	227 77
9	* Dépenses diverses	500	245 »	245 »
10	III. Chambre des députés.	50,000	50,000 »	50,000 »
11	IV. Conseil d'État.	17,000	17,000 »	12,951 43
	V. — Secrétariat luxembourgeois à La Haye.			
12	Traitement du secrétaire et indemnité aversionnelle pour frais de bureau et dépenses extraordinaires de résidence à l'étranger	10,800	10,800 »	10,785 52
	VI. Relations extérieures.			
13	Légations	12,000	12,000 »	6,595 92
14	Consulats	6,500	6,500 »	5,575 20
15	Dépenses extraordinaires et imprévues, y compris les voyages à l'étranger.	7,600	7,600 »	1,872 68
	VII. Justice.			
16	Traitements des fonctionnaires et magistrats de l'ordre judiciaire, y compris les frais de bureau des justices de paix	250,000	229,564 81	221,665 91

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1882.	CRÉDIT après transcription.	DÉPENSES justifiées.
17	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises) et frais de chauffage et d'éclairage (sans distinction d'exercice).	8,000	8,455 19	8,455 19
18	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de simple police	5,500	5,500 »	5,499 99
19	Frais de route et de séjour	450	450 »	592 55
20	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute cour militaire	400	400 »	»
21	Remises des greffiers. (Crédit non limitatif).	4,700	4,700 »	5,485 19
22	Frais de justice civile et militaire. (Crédit non limitatif.)	54,000	54,000 »	54,568 50
25	Huissiers audienciers de la Cour, traitements des concierges	5,400	5,400 »	2,899 96
24	Traitement d'un aide-exécuteur	1,000	1,000 »	999 96
	VIII. Cultes.			
	<i>a) Culte catholique.</i>			
25	Traitement du clergé	568,000	568,000 »	567,887 68
26	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent, en raison d'une mission spéciale	2,800	2,800 »	2,800 »
27	Indemnité de 100 francs à chacun des 73 desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés, et supplément de traitement de 500 francs au desservant de Mondorf	7,800	7,800 »	7,700 »
28	Séminaire—traitements du directeur et des professeurs	15,600	15,600 »	15,600 »
29	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Séminaire	5,000	5,000 »	5,000 »
30	Subside pour la bibliothèque du Séminaire	150	150 »	150 »
31	Subside pour le culte catholique et indemnité à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités du territoire grand-ducal	3,700	3,700 »	5,550 42
	<i>b) Culte protestant.</i>			
32	Indemnité à un ministre du culte protestant à Luxembourg	2,600	2,600 »	2,600 »

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1882.	Crédit après transcription.	DÉPENSES justifiées.
33	Subside <i>c) Culte israélite.</i>	500	500 »	500 »
34	Traitement du rabbin	2,600	2,600 »	2,599 12
35	Subside	500	500 »	500 »
36	IX. Corps de gendarmerie et des volontaires .	554,500	554,500 »	548,185 96
37	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie X. Chambre des comptes.	22,000	22,000 »	21,950 »
38	Traitements des membres et des employés de la Cham- bre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires	54,700	55,150 65	55,102 25
39	Frais de route et de séjour	360	» »	» »
40	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais d'éclairage et de chauffage et dépenses imprévues XI. Recette générale.	1,600	1,500 37	1,500 37
41	Traitements	11,900	11,900 »	11,660 04
42	Loyer et autres dépenses de service	1,400	1,400 »	1,399 92
	XII. Contributions directes, accises et cadastre.			
43	Traitements et indemnités diverses pour les fonction- naires et employés de l'administration, pour les ex- perts-répartiteurs de la ville de Luxembourg et les membres des conseils cantonaux de révision	185,000	181,905 45	181,496 59
44	Organisation du service sur la frontière de la Prusse et de la Lorraine pour l'exécution de la convention de 1858, relative à l'impôt sur l'eau-de-vie	1,000	2,335 62½	2,335 62½
45	Frais de route et de séjour et dépenses de la section ambulante	2,000	2,000 »	1,879 05½
46	Cadastre. — Rétributions variables	21,000	22,925 72½	20,696 01
47	Statistique des revenus fonciers	800	800 »	315 »
48	Renouvellement partiel des plans cadastraux	2,000	2,000 »	571 08
49	Frais de bureau de la Direction et des receveurs des contributions et du bureau central du cadastre, y compris les impressions et les instruments	10,600	10,324 20	10,155 35½

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1882.	CRÉDIT après transcription.	DÉPENSES justifiées.
50	Prélèvement sur les impôts au profit des communes. (Crédit non limitatif.)	60,000	60,000 »	61,127 29
51	Expéditions des rôles des contributions directes . . .	2,200	2,505 »	2,501 »
52	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions. Apposition de scellés sur les ap- pareils en repos	5,000	5,000 »	2,471 29
53	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes — Restitution d'accises et d'autres droits. (Crédit non limitatif.)	50,000	50,000 »	26,997 28
54	Dépenses diverses	1,000	1,500 »	1,507 32½
XIII. Enregistrement et domaines.				
55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés de l'administration. Indemnités fixes et déplacement des employés supérieurs; indemnités des surnumé- raires pour gestions temporaires. Indemnités des membres du conseil du contentieux	47,200	40,525 45	36,515 10
56	Dépenses et frais de déplacements extraordinaires pour les travaux d'inspection et de vérification (sans dis- tinction d'exercice)	5,000	5,000 »	219 60
57	Frais de route et de séjour	225	692 65	692 10
58	Remises et suppléments fixes des receveurs. (Crédit non limitatif.)	62,000	62,000 »	65,253 71
59	Frais de bureau de la Direction (impressions et livres compris) et des receveurs.	6,000	5,051 99	2,115 60
60	Frais de poursuite et d'instance (les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables).	4,200	6,440 89	4,460 12
61	Restitutions. (Crédit non limitatif.)	1,700	1,700 »	1,467 16
62	Frais de vente de domaines	7,500	7,500 »	1,511 »
63	Frais de surveillance des domaines; plantations et boi- sements sur les terrains des fortifications; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines	5,500	5,500 »	5,174 43
64	Remboursements aux tiers-intéressés des dommages- intérêts, droits fraudés, etc., recouvrés sur les con- damnés. (Crédit non limitatif.)	1,000	1,000 »	» »

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1882.	CRÉDIT après transcription.	DÉPENSES justifiées.
65	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile et dépenses de l'atelier	5,000	11,188 19	11,187 48
66	Dépenses diverses	300	1,247 85	1,101 95
XIV. Douanes.				
67	Dépenses diverses à la charge exclusive du Grand-Duché	32,000	32,000 »	30,792 48
68	Majoration des traitements des fonctionnaires et employés de la douane rétribués par le Zollverein . .	25,000	25,000 »	» »
69	Gratifications	11,700	11,700 »	11,700 »
70	Loyer de locaux	8,000	8,000 »	6,635 »
71	Recensement de la population en 1880 ; frais d'impression	1,520	1,520 »	1,517 25
72	XV. Caisse d'épargne	19,000	19,000 »	17,505 50
XVI. Pensions.				
73	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité . .	456,000	454,817 »	455,755 12
73bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs	27,000	28,185 »	28,165 16
74	Secours et subsides permanents ; suppléments à des pensionnaires nécessiteux	12,000	12,000 »	11,772 71
XVII. Travaux publics.				
75	Traitements et frais de bureau du personnel	72,500	69,982 »	67,476 02
76	Frais de route et de séjour	8,500	9,722 »	9,721 59
77	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers . .	71,500	71,500 »	68,857 16
78	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins vicinaux mis à charge de l'État par les lois des 27 novembre 1874, 17 février 1876 et 25 mars 1878.	21,500	21,500 »	20,846 »
79	Entretien, réparation et amélioration des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage, y compris l'entretien de la voie et des trottoirs du viaduc sur la Pétrusse à Luxembourg.	210,000	212,102 »	211,910 64
80	Curage et entretien des rivières	55,000	57,964 »	57,759 59
81	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes	10,000	12,354 »	12,355 99

ARTICLES.	L I B E L L É.	CRÉDITS pour 1882.	CRÉDIT après transcription.	DÉPENSES justifiées.
82	Mise en état et entretien des chemins de grande communication qui font l'objet des lois des 27 novembre 1874, 17 février 1876 et 23 mars 1878	150,000	156,497 44	128,905 52
83	Château de Walferdange, entretien des bâtiments, jardins et dépendances, y compris l'indemnité de logement du jardinier	6,000	6,465 »	6,462 27
84	Entretien, appropriation et réparation de l'Hôtel du Gouvernement, des autres bâtiments de l'État et des bâtiments affectés à des services publics; entretien du mobilier et acquisition de meubles; assurance des bâtiments et du mobilier de l'État contre les risques de l'incendie	93,000	99,255 56	99,175 67
85	Erection d'un monument à la mémoire de S. M. le Roi Guillaume II, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg; 1 ^{er} crédit	p ^r mémoire.	» »	» »
86	Hospice central d'Ettelbruck; agrandissement du cimetière; capitonnage de cellules d'aliénés, plantations, pavage, etc.	10,000	9,537 »	9,496 30
87	Agrandissement de l'Athénée.	p ^r mémoire.	» »	» »
88	Hôtel de la Chambre des députés (sans distinction d'exercice)	8,000	8,000 »	7,986 40
89	Entretien des monuments historiques du pays et embellissements dans diverses parties du pays	3,000	3,091 »	3,090 97
90	Élargissement, redressement et mise en état du chemin de halage entre Mertert et Wasserbillig.	p ^r mémoire.	» »	» »
91	Route de Remich à Grevenmacher, exhaussement à la sortie de Remich	10,000	10,362 »	10,209 47
92	Indemnités du chef de terrains acquis ou à acquérir en vertu de la loi du 15 janvier 1843, art. 4.	1,500	1,500 »	870 »
93	Confection de projets de routes, achat d'instruments, impressions pour le service des travaux publics	1,500	1,500 »	915 30
94	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	16,000	18,000 »	17,976 05
95	Chemins de fer; frais de surveillance, études, dépenses diverses qui s'y rattachent	25,500	25,500 »	19,999 50
96	Plantations à établir sur les routes et sur les chemins			

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1882.	CRÉDIT après transcription.	DÉPENSES justifiées.
	de grande communication repris par l'État; pépinières et élagage d'arbres	9,000	9,000 »	8,980 52
97	Établissement de sourds-muets — aménagement des alentours et mise en culture du terrain adjacent. . .	5,000	5,000 »	5,000 »
98	Agrandissement des bâtiments de l'ancien génie militaire pour l'installation des postes et télégraphes et autres services publics.	p ^r mémoire.	» »	» »
99	Translation de la gendarmerie; appropriation de la caserne du Saint-Esprit (y compris la dépense de 1881)	28,500	29,080 »	29,078 16
100	Dépenses diverses et imprévues	1,000	1,000 »	898 87
	XVIII. Domaines de l'État à Luxembourg.			
101	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement	6,000	6,169 »	6,158 27
102	Travaux à faire sur le domaine de l'État provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg	p ^r mémoire.	» »	» »
105	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir	27,000	26,851 »	24,592 92
	XIX. Mines.			
104	Traitements du personnel et frais de bureau de l'ingénieur des mines.	11,000	10,976 »	10,975 60
105	Frais de voyage	1,500	1,480 »	1,392 97
106	Redevances à payer aux propriétaires de terrains concessibles. (Crédit non limitatif)	11,600	11,600 »	» »
107	Cadastre du terrain minier de la zone concessible. Rectification et entretien de l'abornement.	2,500	2,544 »	2,540 44
	XX. Travaux communaux.			
108	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises et de maisons d'école et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale	20,000	20,000 »	20,000 »
109	Subsides pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux et pour raccordements aux chemins de fer	50,000	50,000 »	49,996 25
	XXI. Dette publique.			
110	Annuités et frais	605,300	605,900 »	605,425 92

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1882.	CRÉDIT après transcription.	DÉPENSES justifiées.
110bis	Frais de confection des titres et autres dépenses accessoires de l'emprunt de 1882. (Loi du 4 août 1882.)	4,500	4,500 »	2,686 12½
111	Intérêts et frais d'avances reçues par la caisse de l'État (sans distinction d'exercice). (Crédit non limitatif) .	150,000	150,000 »	90,965 18
112	Intérêts des consignations et dépôts. (Loi du 12 février 1872.) (Crédit non limitatif)	5,600	5,600 »	19,950 01
XXII. Commissariats de district.				
115	Traitements des commissaires et des secrétaires de district, y compris les frais de bureau des commissaires; traitements, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale	27,000	27,000 »	25,689 72
114	Frais de route et de séjour des commissaires	2,500	2,500 »	2,450 .
XXIII. Administration forestière.				
115	Traitements de l'inspecteur, des gardes généraux, de l'assistant et des accessistes, y compris les frais de bureau et de tournée de l'inspecteur; indemnités fixes des gardes généraux; dépenses forestières imprévues	20,000	20,000 »	17,126 58
116	Crédit pour établir des pépinières et favoriser le boisement de terrains vagues	10,000	10,000 »	9,791 75
XXIV. Service sanitaire.				
117	Collège médical et médecins de canton	9,500	9,500 »	9,480 »
118	Acquisition des objets nécessaires pour les examens; frais de déplacement; visite des pharmacies et frais de voyage et de séjour des membres du Collège médical non domiciliés à Luxembourg	2,500	2,500 »	2,500 »
119	École d'accouchement. Indemnités pour le personnel enseignant	2,800	2,800 »	2,799 84
120	Id. Entretien des malades et des élèves	4,500	4,500 »	2,000 »
121	Traitements et indemnités des vétérinaires	15,900	15,900 »	15,740 »
122	Subsides à des sages-femmes.	6,000	6,000 »	5,680 »
125	Part du Grand-Duché dans les frais du bureau sanitaire international de Vienne.	100	100 »	» »
124	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémie etc.	1,200	1,200 »	876 48

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1882.	CRÉDIT après transcription.	DÉPENSES justifiées.
125	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie etc.	1,550	1,550 »	279 40
126	Subsides aux communes pour travaux dans l'intérêt de la salubrité publique	50,000	50,000 »	28,900 »
XXV. Postes.				
127	Traitements du directeur, du contrôleur, des percepteurs et des commis, traitements et indemnités des surnuméraires et comptables	126,000	150,578 45	150,475 86
	Crédit supplémentaire. (Loi du 1 ^{er} février 1882.) . . .	9,000	» »	» »
128	Indemnités à des agents et à des employés des postes pour services extraordinaires	7,100	12,015 52	12,015 32
129	Indemnités pour frais de tournée du directeur et du contrôleur et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents	6,100	7,060 55	7,059 82
	Crédit supplémentaire. (Loi du 1 ^{er} février 1882.) . . .	575	» »	» »
130	Traitements et indemnités des facteurs, y compris les frais de leur remplacement aux jours de repos . . .	147,000	150,948 64	150,646 81
131	Frais de remplacement d'employés et de facteurs malades.	4,000	4,685 10	4,682 10
132	Loyer de locaux	750	751 77	751 77
133	Frais de route et de séjour	1,500	1,585 »	686 10
134	Indemnités aux chemins de fer pour les transports postaux	11,500	17,569 71	17,569 26
135	Transport des dépêches et des colis	50,000	45,256 85	45,083 60
136	Impressions, y compris les timbres-postes et cartes; frais de bureau de la Direction, du contrôleur, des percepteurs de Luxembourg (ville et gare) et des bureaux ambulants et de relais.	10,000	12,847 90	12,847 07
137	Renouvellement et entretien du matériel, y compris les camions	5,650	5,475 85	5,475 85
138	Part du Grand-Duché dans les frais du bureau international	600	592 21	405 »
139	Dépenses diverses et imprévues	600	14 29	» »

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1882.	Crédit après transcription.	DÉPENSES justifiées.
XXVI. Télégraphes.				
140	Traitements du directeur, des commis et des facteurs, indemnités des surnuméraires.	50,000	51,768 »	30,089 49
	Crédit supplémentaire. (Loi du 1 ^{er} février 1882.) . .	2,100	» »	» »
141	Indemnités à des aides temporaires et à des employés télégraphistes pour services extraordinaires . . .	5,000	2,719 »	2,603 54
142	Indemnités à allouer aux agents de l'administration des postes ou à d'autres personnes qui concourent au service télégraphique dans les bureaux secondaires .	15,100	15,100 »	11,882 50
145	Frais de bureau	5,000	5,552 »	5,551 99
144	Frais de voyage	2,100	2,661 »	2,660 60
145	Surveillance et entretien du matériel et fournitures pour le service des appareils	5,200	2,920 »	2,452 24½
146	Bureau international de Berne	420	420 »	356 »
147	Remboursements aux offices étrangers; frais d'express et bons pour réponses payées (frais à avancer par les comptables). (Crédit non limitatif)	11,000	11,000 »	14,025 40½
148	Dépenses extraordinaires et imprévues	10,000	10,000 »	10,000 »
XXVII. Agriculture, commerce et industrie.				
149	Commission d'agriculture.	1,800	1,880 »	1,849 »
150	Chambre de commerce	1,600	1,600 »	1,450 »
151	Commissariat de la Banque Internationale	6,000	6,000 »	4,000 »
152	Crédit foncier — commissaire du Gouvernement . .	2,000	2,000 »	1,999 92
155	Amélioration de la race des chevaux. (Crédit non limitatif)	15,000	15,000 »	11,675 15
154	Amélioration des races bovine et porcine. (Crédit non limitatif)	20,000	20,000 »	40,454 65
155	Indemnité à payer conformément à la loi du 5 octobre 1870, concernant les épizooties	8,000	6,755 60	3,357 65
156	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture . . .	10,000	10,000 »	9,800 »
157	Crédit en faveur de l'enseignement agricole. . . .	5,000	6,164 40	6,164 40
158	Conférences agricoles	4,000	4,000 »	5,960 »

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1882.	Crédit après transcription.	DÉPENSES justifiées.
159	Crédit en faveur de grands travaux d'irrigation et d'assainissement.	12,000	11,730 »	9,457 46
	XXVIII. Instruction publique.			
	<i>a) Enseignement supérieur et moyen.</i>			
160	Athénée, progymnases — traitements et indemnités	145,000	145,000 »	154,864 77
161	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses	9,000	9,000 »	7,419 59
162	Honoraires des membres des jurys d'examen et autres frais (sans distinction d'exercice). (Crédit non limitatif.)	3,700	3,700 »	9,606 11
165	Bourses pour études universitaires	4,000	4,000 »	4,000 »
164	Subsides à des élèves indigents	600	600 »	600 »
	<i>h) Enseignement primaire.</i>			
165	Commission d'instruction et inspection d'écoles; traitements, indemnités et dépenses diverses concernant la surveillance des écoles et de l'enseignement primaire.	35,000	35,051 »	35,041 »
166	École normale — traitements, indemnités et autres dépenses de service	28,000	28,521 49	28,521 49
167	Subsides aux communes en faveur de l'enseignement primaire :			
	<i>a) Subsides en faveur de l'instruction primaire en général</i>	60,000		
	<i>b) Part contributive de l'État dans la majoration du traitement communal du personnel enseignant en vertu de la loi du 6 juillet 1876.</i>	86,000	86,000 »	86,000 »
168	Subsides en faveur d'écoles du soir et du dimanche	10,000	10,000 »	10,000 »
169	Suppléments de traitements pour ancienneté de service et primes de brevet des instituteurs et institutrices en conformité de la loi du 6 juillet 1876 (sans distinction d'exercice)	85,600	85,685 »	85,105 85
170	Subsides en faveur de l'enseignement primaire supérieur	12,000	11,427 51	9,850 »
171	Bourses d'études aux élèves-instituteurs	12,000	12,000 »	12,000 »
172	Bourses d'études aux élèves-institutrices	6,000	6,000 »	6,000 »
175	Subsides temporaires aux élèves-instituteurs qui fré-			

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1882.	CRÉDIT après transcription.	DÉPENSES justifiées.
174	Secours à d'anciens instituteurs et institutrices et à des orphelins délaissés par des instituteurs	5,000	5,000 »	2,975 »
175	Institution des sourds-muets. — Traitements et indemnités du personnel, et subside éventuel à accorder aux instituteurs envoyés à l'étranger	9,250	9,165 »	8,637 24
176	Entretien des élèves du même établissement ; habillement et literie	6,100	6,100 »	5,782 73
XXIX. Arts et sciences.				
177	Encouragements aux sciences et aux arts	8,000	8,000 »	7,985 »
178	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg.	2,000	2,000 »	2,000 »
179	Encouragements aux études industrielles et artistiques	6,000	6,000 »	6,000 »
180	Subside à l'Institut, section historique	2,000	2,000 »	2,000 »
180 ^{bis}	Subside extraordinaire à la même société (dépenses d'installation du musée)	1,000	1,000 »	1,000 »
181	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach.	2,000	2,000 »	2,000 »
182	Travaux dans l'intérêt de la mosaïque de Bous (sans distinction d'exercice)	540	540 »	201 62
185	Subside à la Société des sciences naturelles	1,500	1,500 »	1,500 »
184	Subside à la Société des sciences médicales	1,000	1,000 »	1,000 »
185	Subside à la Société botanique	500	500 »	500 »
XXX. Prisons et dépôt de mendicité.				
186	Traitements et émoluments fixes	41,300	41,500 »	59,159 67
187	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.) ; habillement et traitement médical des gardiens. Cantine	50,000	50,000 »	44,088 58½
188	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention	100,000	100,000 »	68,501 82
189	Prisons cantonales, maisons de passage — entretien des détenus	7,000	7,000 »	2,209 69½
190	Menues dépenses	1,000	1,000 »	658 25
XXXI. Hospice central.				
191	Traitements et émoluments fixes	70,000	70,000 »	67,400 45

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1882.	CRÉDIT après transcription.	DÉPENSES justifiées.
192	Entretien des reclus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.); habillement et traitement médical des gardiens.	115,000	115,000 »	114,486 »
192bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs.	11,200	11,200 »	11,170 56
195	Menues dépenses	800	800 »	800 »
	XXXII. Bienfaisance publique, secours et récompenses.			
194	Subsides aux communes dans l'intérêt de la bienfaisance publique	20,000	20,000 »	20,000 »
195	Secours du chef de pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, de perte ou abatage de bétail; secours particuliers, etc.	12,000	12,185 »	12,129 89
196	Subsides aux communes du chef du rapatriement d'aliénés ou d'épileptiques indigents, ainsi que de leur séjour dans des établissements charitables de l'étranger (loi du 26 juin 1874)	3,000	1,715 85	» »
197	Remboursements aux communes ou établissements de bienfaisance de secours donnés à des nécessiteux étrangers ou à des indigents abandonnés.	2,200	2,471 14	2,471 14
198	Remboursements de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers	500	1,781 12	1,776 16
199	Récompenses pour actes de dévouement.	500	50 91	50 »
	XXXIII. Police générale et administrative.			
200	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 5). (Crédit non limitatif)	55,000	55,000 »	28,218 01
201	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 4 décembre 1860, art. 2). (Crédit non limitatif)	55,000	55,000 »	28,050 50
202	Subsides aux comités cantonaux de patronage des condamnés libérés, et frais de bureau et d'impressions des dits comités.	600	600 »	180 »
205	Dépenses à faire en exécution de la convention de Gotha du 15 juillet 1851 pour le transport à la frontière des étrangers indigents qui veulent quitter le pays et pour l'entretien en route et le transport des vagabonds et mendiants indigènes	500	500 »	275 58

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1882.	CRÉDIT après transcription.	DÉPENSES justifiées.
204	Primes pour la destruction des loups et autres animaux nuisibles (sans distinction d'exercice)	1,000	1,000 »	965 90
205	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux (sans distinction d'exercice)	1,500	1,500 »	1,500 »
206	Subsides en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876 sur la police des bâtiments et de leurs dépendances	25,000	25,000 »	24,920 »
207	Établissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation; surveillance	400	400 »	80 »
208	XXXIV. Dépenses imprévues.	6,000	6,000 »	5,994 65½
209	XXXV. Dépenses d'exercices clos dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs. (Crédit non limitatif)	2,500	2,500 »	30,950 05
	Total	5,982,140	5,982,140 »	5,743,598 71½
	XXXVI. Dépenses pour ordre. (Crédit non limitatif.)			
210	Remboursements à d'autres États de l'Union douanière ou avancés à la douane grand-ducale 150,000		150,000 »	528,247 85
211	Dépense faite en 1881 sur l'emprunt Bleichröder 2,500,000	5,800,000	2,500,000 »	5,575,295 21½
212	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'État, ou dépôts de fonds 1,000,000		1,000,000 »	" »
215	Postes. — Remboursements aux offices étrangers 150,000		150,000 »	120,545 94
	Total général des dépenses	9,782,140	9,782,140 »	9,575,485 75
	Versé en moins par le bureau des contributions à Roodt (déficit Meyer)			7,941 69
				9,581,427 44

BALANCE.

I.	Recette effective y compris l'excédant de recette de l'exercice 1881, de frs. 912,541 81	7,404,944 69½
	Dépense effective	5,735,540 45½
	Excédant de recette	1,631,404 26
II.	Dépense pour ordre, y compris l'excédant de dépense pour ordre de l'exercice 1881, de frs. 1,259,352 52	5,087,359 52½
	Recette pour ordre	4,165,258 45
	<u>Excédant de dépenses</u>	

Compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les fonds spéciaux déposés dans la caisse de l'État, exercice 1882.

N ^o d'ordre.	DESIGNATION DES FONDS.	Excédant de recette de l'exercice 1881.	Excédant de dépense de l'exercice 1881.	Recouvrements faits pendant l'exercice 1882.	Dépenses fait pendant l'exercice 1882.	Excédant de recette de l'exercice 1882.	Excédant de dépense de l'exercice 1882.
1	Centimes additionnels pour chemins vicinaux	767 86	» »	145,512 64	145,512 64	767 86	» »
2	Impositions communales	621 01	» »	65,811 86	65,362 80	1,070 07	» »
3	Fonds des dépenses communales	» »	7,787 41	153,532 59	146,568 44	» »	1,025 46
4	Cautionnements de toute nature	1,105,729 98	» »	154,710 »	40,925 »	1,197,514 98	» »
5	Titres au porteur de fonds publics appartenant à la Caisse d'épargne	2,454,475 »	» »	214,167 44	75,117 44	2,595,525 »	» »
6	Fonds de l'administration des bourses d'études de l'Athénée	179,200 »	» »	21,000 »	2,400 »	197,800 »	» »
7	Dette publique. — Titres prescrits	329 50	» »	555 »	15 »	869 50	» »
8	Titres de fonds publics de l'ancien fonds de secours de la douane	4,000 »	» »	» »	» »	4,000 »	» »
9	Successions en déshérence non encore acquises à l'État	15,651 20	» »	» »	» »	15,651 20	» »
10	Biens séquestrés	655 65	» »	» »	» »	655 65	» »
11	Consignations et dépôts :						
	a) Amendes de consignations et consignations faites par des étrangers						
	b) Loi du 29 nivôse an XIII (consignations judiciaires)	888,591 25	» »	724,815 49	853,615 17	759,821 55	» »
	c) Dépôts volontaires						
	d) Consignations faites en exécution de l'art. 7 de l'arrêté du 16 juillet 1872 (saisies)						
12	Postes. — Fonds pour mandats	55,985 87½	» »	14,964,459 23½	14,952,988 52	67,456 78	» »
13	Postes. — Remboursement-recettes	» »	» »	145,045 48	145,045 48	» »	» »
14	Postes. — Fonds de subvention de comptables d'autres services	» »	» »	749,234 59	749,234 59	» »	» »
15	Timbres adhésifs vendus. — Douane	» »	159 86	26,596 80	26,609 57	» »	172 65
16	Postes. — Prix d'abonnement aux journaux	» »	» »	» »	» »	» »	» »
17	Masse des détenus	7,501 29	» »	10,899 53	15,056 60	5,564 22	» »
	Totaux . . .	4,709,486 57½	7,947 27	17,551,948 44½	17,214,229 05	4,840,454 79	1,196 09

253

Arrêté du 7 mars 1885, rapportant l'interdiction de l'importation et du transit de colis postaux.

LE GOUVERNEMENT RÉUNI EN CONSEIL ;

Attendu qu'il n'existe plus de motifs pour maintenir l'arrêté du 24 juillet 1884 (Mém. 1884, p. 441), interdisant temporairement l'importation et le transit de colis postaux ;

Arrête :

Art. 1^{er}. L'arrêté précité du 24 juillet 1884 est rapporté.

Art. 2. Le présent arrêté sera inséré au *Mémorial*.

Luxembourg, le 7 mars 1885.

Les Membres du Gouvernement,
Ed. THILGES ; H. KIRPACH ; M. MONGENAST.

Avis. — Foires.

Par arrêté royal grand-ducal du 4 mars courant, l'administration communale de Remich a été autorisée à faire tenir deux nouvelles foires à Remich.

Ces foires sont fixées au troisième lundi des mois de mars et de décembre.

Luxembourg, le 7 mars 1885.

*Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,*
Ed. THILGES.

Loi sur les cabarets. — Erratum.

L'art. 15 de la loi sur les cabarets (*Mémorial* n° 14, p. 228) porte que « tout individu qui aura tenu un débit contrairement à l'interdiction prononcée en vertu du § 5 de l'art 1^{er} » : il faut lire : en vertu « du § 6 » de l'art. 1^{er}.

Luxembourg, le 5 mars 1885.

Le Directeur général de la justice,
P. EYSCHEN.

Beschluß vom 7. März 1885, wodurch das Verbot der Ein- und Durchfuhr von Postpaketen aufgehoben wird.

Die Regierung im Conseil ;

In Ermägung, daß zur Aufrechterhaltung des Beschlusses vom 24. Juli 1884 (*Memorial* 1884, S. 441), wodurch die Ein- und Durchfuhr von Postpaketen zeitweilig unter sagt wird, kein Grund mehr vorliegt.

Beschließt :

Art. 1. Der vorerwähnte Beschluß vom 24. Juli 1884 ist abgeschafft

Art. 2. Gegenwärtiger Beschluß soll in's „*Memorial*“ eingerückt werden.

Luxemburg den 7. März 1885.

Die Mitglieder der Regierung,
Ed. Thilges ; H. Kirpach ; M. Mongenast.

Bekanntmachung. — Jahrmärkte.

Durch Königl. Großherzoglichen Beschluß vom 4. März d. J. ist der Gemeinde-Verwaltung von Remich die Ermächtigung zur Abhaltung zwei neuer Jahrmärkte zu Remich erteilt und der dritte Montag der Monate März und Dezember als Abhaltungstag derselben festgestellt worden.

Luxemburg den 7. März 1885.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,*
Ed. Thilges.

Wirthshausgesetz. — Textberichtigung.

In Art. 15 des Gesetzes über die Schankwirthschaften (*Memorial*, Art. 14, S. 228), anstatt : „Wer der durch § 5 des Art. 1 verhängten Interdiction zuwider Wirthschaft hält“ lese man : Wer der durch „§ 6“ des Art. 1 u. f. w.

Luxemburg den 5. März 1885.

Der General-Director der Justiz,
P. Eyschen.

Avis. — Pensionnaires de l'État.

Aux termes de l'arrêté royal du 13 décembre 1818 (Mém. 1819, 1^{er} semestre, p. 33), les administrations communales sont tenues, lorsqu'un pensionnaire de l'État vient à décéder dans leur commune, de m'en donner immédiatement connaissance et de m'envoyer une copie sur papier libre de l'acte de décès.

L'inobservation de cette prescription étant de nature à provoquer des difficultés dans la liquidation des pensions, je crois devoir la rap-
peler à tous ceux que la chose concerne.

Luxembourg, le 6 mars 1885.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Avis. — Gouvernement.

Les fonctionnaires, les bourgmestres et échevins et les personnes que la chose intéresse sont informés que les audiences du Ministre d'État, président du Gouvernement, sont fixées aux mercredi et samedi de chaque semaine, de dix heures du matin à midi, et de trois à cinq heures de relevée.

En dehors de cette fixation réglementaire, des audiences ne sont accordées que tout à fait exceptionnellement, sur demande spéciale, et seulement pour affaires présentant un caractère d'urgence.

Luxembourg, le 10 mars 1885.

Bekanntmachung. — Staats-Pensionäre.

Auf Grund des Königl. Beschlusses vom 23 Dezember 1818 (Memorial 1819, I. Halbjahr, S. 33), sind die Gemeinde-Verwaltungen verpflichtet, beim Ableben eines Staats-Pensionärs in ihrer Gemeinde mich sofort davon in Kenntniß zu setzen und mir eine stempelfreie Abschrift des Sterbeaktes zuzufenden.

Da bei Versäumen dieser Vorschrift die Pensionsanweisungen zu Schwierigkeiten Anlaß geben können, so glaube ich dieselbe, Allen die es betrifft, in Erinnerung bringen zu müssen.

Luxemburg den 6. März 1885.

Der General-Director der Finanzen,
W. M o n g e n a s t.

Bekanntmachung. — Regierung.

Die Beamten, Bürgermeister und Schöffen, sowie alle Personen, welche die Sache angehen kann, werden hiermit davon in Kenntniß gesetzt, daß die Audienzen des Staatsministers, Präsi-
benten der Regierung, auf den Mittwoch und Samstag jeder Woche, von 10 Uhr Morgens bis Mittag und von 3 bis 5 Uhr des Nachmittags festgesetzt sind.

Außer an diesen reglementarisch bestimmten Tagen und Stunden werden Audienzen nur ganz ausnahmsweise erteilt, auf besonderes Verlangen, und nur in dringlichen Angelegenheiten.

Luxemburg den 10. März 1885.

